



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/28
4 mars 2003

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-neuvième réunion
Montréal, 2 - 4 avril 2003

PROPOSITION DE PROJET : L'ANGOLA

Ce document présente les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds au sujet de la proposition de projet suivante :

Réfrigération

- Mise en oeuvre du plan de gestion de frigorigènes (PGF) : application des réglementations, formation des douaniers, formation des techniciens d'entretien en réfrigération, récupération et recyclage; programme d'incitation pour les utilisateurs finaux et sensibilisation du public

Allemagne

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET L'ANGOLA

SECTEUR: Réfrigération Consommation sectorielle de SAO (2001): 121,7 tonnes PAO

Seuils de coût-efficacité du sous-secteur: n/d

Titre du projet:

- (a) Mise en oeuvre du PGF: application des réglementations, formation des douaniers, formation des techniciens d'entretien en réfrigération, recuperation et recyclage, programme d'incitation pour les utilisateurs finaux et sensibilisation du public

Données relatives au projet	Plan de gestion des produits réfrigérants
Consommation de l'entreprise (tonnes PAO)	
Incidence du projet (tonnes PAO)	103
Durée prévue du projet (mois)	60
Montant initial demandé (\$US)	700 000
Coût final du projet (\$US)	
Coûts différentiels d'investissement (a)	
Fonds pour imprévus (b)	
Coûts différentiels d'exploitation (c)	
Coût total du projet (a+b+c)	700 000
Participation locale au capital (%)	100%
Pourcentage des exportations (%)	0%
Montant demandé (\$US)	700 000
Rapport coût-efficacité (\$US /kg.)	7,00
Confirmation du financement de contrepartie?	Oui
Agence nationale de coordination	Unité nationale de l'ozone
Agence d'exécution	Allemagne
Recommandations du secrétariat	
Montant recommandé (\$US)	700 000
Incidence du projet (tonnes PAO)	103
Coût-efficacité (\$US/kg)	7,00
Coût d'appui de l'agence d'exécution (\$US)	87 000
Coût total pour le Fonds multilatéral (\$US)	787 000

DESCRIPTION DU PROJET

Informations de base

1. Le gouvernement de l'Angola a soumis une proposition de projet PGF au conseil exécutif afin que celui-ci l'examine au cours de sa 39^{ème} réunion..

Consommation de SAO

2. En 2002, une enquête nationale sur la consommation de SAO a été menée par le gouvernement allemand. Les résultats de cette enquête indiquent qu'en 2001 près de 120,7 tonnes PAO de CFC furent utilisés dans le pays pour l'entretien d'équipement de réfrigération (principalement des réfrigérateurs à usage de maison) et par les petites entreprises dans les secteurs des solvants, aérosols et mousses (10 tonnes PAO) selon la ventilation suivante :

Secteur	Unités	SAO	Tonnes PAO
Réfrigération à usage domestique			
Réfrigérateurs à usage domestique	740 000	CFC-12	72,0
Climatiseurs à usage domestique	3 750	CFC-12	2,3
	18 750	HCFC-22	1,1
Réfrigération industrielle/commerciale			
Climatiseurs commerciaux	25	CFC-11	3,0
Grands magasins frigorifiques	65	R-502	12,0
		HCFC-22	6,0
Chambres froides, machines à fabriquer de la glace, réfrigérateurs de bouteilles	1 500	CFC-12	20,0
		HCFC-22	1,0
Climatiseurs d'automobile			
Unités de climatiseurs d'automobile (antérieurs à 1995)	4 500	CFC-12	1,4
Autres secteurs			
Aérosols, mousse, solvants (PME et secteur informel)		CFC-12	10,0
Totaux:		CFC	120,7
		HCFC	8,1

3. Le programme de pays de l'Angola indique que la guerre civile a engendré un déclin important dans les secteurs industriel et agricole du pays. Par conséquent, la consommation de SAO (incluant le bromure de méthyle (BM)) a été relativement peu élevée. Néanmoins, on s'attend à ce qu'une croissance dans l'économie nationale augmente la consommation de SAO.

4. Les prix actuels des produits réfrigérants sont les suivants : 20 \$US /kg pour les CFC-11 et CFC-12, 25 \$US/kg pour les HFC-134a et 27\$US/kg pour les HCFC-22(les prix élevés des produits réfrigérants en Angola ont été confirmés par les experts conseil du gouvernement allemand).

Cadre des politiques générales

5. La loi sur l'environnement de l'Angola comprend des réglementations sur la protection de l'environnement et de ses ressources naturelles. Néanmoins, aucun règlement spécifique n'a été mis en place à ce jour pour le contrôle des SAO.

6. Le gouvernement de l'Angola se propose d'établir une législation et un régime réglementaire afin de contrôler les importations de SAO. La capacité de surveillance technique sera améliorée afin d'assurer la surveillance efficace des dispositions juridiques et techniques prévues dans le protocole de Montréal. Les pouvoirs de la Direction nationale de l'environnement sous l'autorité du ministère des pêches et de l'environnement ont été renforcés afin de lui permettre de gérer directement les questions relatives à la mise en oeuvre du protocole de Montréal. Un service sur la couche d'ozone a été créé au sein du ministère.

Projets subsidiaires dans le PGF

7. Le PGF comprend les projets subsidiaires suivants:

- a) Mise en oeuvre et application des règlements (25 000 \$ US): rédiger et parachever les règlements SAO en incluant un système d'autorisation et de permis dé terminant des quotas pour les importateurs de SAO; définir une orientation de politique sur la réfrigération et la climatisation et adapter le système international d'harmonisation de nomenclature douanière.
- b) Formation des douaniers (80 000 \$ US): former 200 douaniers à identifier correctement les SAO et les systèmes contenant des SAO; moderniser le système d'enregistrement statistique vérifiant et contrôlant les importations de SAO et d'équipement contenant des SAO et surveiller les SAO conformément aux engagements de l'Angola dans le cadre du protocole de Montréal.
- c) Formation dans le secteur de l'entretien en réfrigération (160 000 \$ US): former des formateurs (20 formateurs) et des techniciens de l'entretien en réfrigération (150 techniciens par an) en leur enseignant les bonnes pratiques d'entretien en réfrigération permettant de réduire les émissions de CFC; présenter des produits réfrigérants de remplacement et améliorer les réseaux de distribution de ces produits; présenter des pratiques de récupération et de recyclage.
- d) Mise en place d'un réseau d'équipement de récupération et de recyclage (220 000 \$US): développer un réseau de 100 appareils de récupération et de recyclage pour l'entretien des unités de réfrigération commerciales et industrielles et 25 machines de récupération/recyclage de climatiseurs d'automobile comprenant également des équipements accessoires. La mise en oeuvre de ce sous-projet aboutira à l'élimination de 8 tonnes de CFC.
- e) Programme d'incitation à la conversion et au dépôt pour les utilisateurs finaux (125 000 \$ US): information sur la conversion potentielle de l'équipement de

réfrigération, lancement d'un programme d'incitation aux conversions et conception de plans d'entretien pour les équipements de réfrigération existants. La mise en oeuvre de ce projet subsidiaire aboutira à l'élimination de 40 tonnes de CFC.

- f) Mise en oeuvre d'un programme de sensibilisation du public (90 000 \$ US) : promotion des activités proposées dans le cadre du PGF en s'adressant principalement aux techniciens de la réfrigération et aux utilisateurs finaux.

Objectifs, échéancier et coût du PGF

8. Le montant total des subventions requises pour le projet PGF, tel qu'il a été soumis, s'élève à 700 000 \$ US sans compter les coûts d'appui de l'agence. Les indicateurs d'efficacité sont les suivants :

Année	Objectif (tonnes PAO)	Echéancier PG (tonnes PAO)	Indicateur(s) d'atteinte des objectifs	Décaissement (\$US)
2003	120	120	-législation rédigée -Intervenants impliqués dans le processus d'élimination -Utilisateurs finaux informés de l'élimination des SAO -Mise en route de la formation des formateurs aux bonnes pratiques d'entretien de réfrigération	180 000
2004	100		Mise en route de la formation des douaniers - 30% des techniciens en réfrigération formés - Programmes d'incitation et de sensibilisation amorcés	320 000
2005	60	60	-législation établie et rédaction du système d'éco-étiquetage -application du contrôle efficace des importations en utilisant un système de quotas – douaniers formés -opérations de récupération et de recyclage amorcées -couverture de 25 climatiseurs commerciaux dans un programme de confinement - 70% des techniciens en réfrigération formés	200 000
2006	30		- remplacement de 10 000 systèmes de réfrigération provenant du programme d'incitation - mise place du système Eco-étiquette -application obligatoire des opérations de récupération et recyclage	
2007	18	18	- 90% des techniciens en réfrigération formés -récupération de 40% des CFC par l'intermédiaire des opérations de récupération et de recyclage	
2009	5		-formation terminée pour tous les techniciens en réfrigération - récupération de tous les CFC disponibles	
2010	0	0		

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRETARIAT

OBSERVATIONS

9. Le secrétariat du Fonds a discuté des points suivants avec le gouvernement allemand après examen du projet PGF :

Soumission d'un PGF pour l'Angola

10. Lors de sa 38ème réunion, le comité exécutif a approuvé le programme de pays pour l'Angola (UNEP/OzL.Pro/ExCom/38/62). Ce programme comporte également un projet de gestion de l'élimination finale (PGEF) qui prévoit l'élimination de 120,7 tonnes de substances réglementées. Le coût prévu de ce projet s'élève à 1 206 700 \$ US et son financement sera demandé au conseil exécutif en 2003. En conséquence, le gouvernement allemand a soumis le projet de gestion de l'élimination finale (PGEF) au comité exécutif pour examen au cours de sa 39ème réunion.

11. Au cours du processus d'examen, le secrétariat souligna en se référant à la décision 38/64(a) (les demandes de financement pour les plans d'élimination totale des CFC dans les pays PFV pourraient être examinées individuellement dans la mesure où le pays concerné a un système d'autorisation fonctionnel et qu'il a adopté ou amélioré la législation en vigueur sur l'élimination de la consommation de SAO) que la proposition soumise par le gouvernement de l'Angola serait uniquement considérée comme un projet PGF étant donné que le système d'autorisation et la législation sur les SAO n'avaient pas encore été finalisés. Le secrétariat a également pris note que le niveau de financement requis pour le PGEF dépassait celui de projets similaires approuvés par le comité exécutif pour d'autres pays PFV .

12. En se fondant sur les éléments mentionnés ci-dessus, le secrétariat proposa au gouvernement allemand de discuter avec le gouvernement angolais de la possibilité de lancer dès maintenant une proposition de PGF à la place d'un plan d'élimination totale. Cette solution permettrait dans un premier temps de se rapprocher des objectifs de conformité et d'examiner plus en profondeur les exigences d'une élimination totale des SAO au fur et à mesure que la mise en oeuvre du PGF progresse. Par la suite, le gouvernement allemand décida de présenter à nouveau le projet en tant que PGF.

Enjeux évoqués lors de la 14ème réunion des parties

13. Le secrétariat a indiqué que les parties au Protocole de Montréal avaient pris note de la non-observation de la part de l'Angola de son obligation de communication des données dans le cadre du Protocole de Montréal . Ainsi, les parties invitaient instamment l'Angola à travailler en étroite collaboration avec l'agence d'exécution concernée afin de communiquer les données requises au secrétariat de l'ozone dans le cadre d'une procédure d'urgence. De plus, le comité chargé de l'application devra faire l'examen de la situation de l'Angola en matière de communication de données lors de sa prochaine réunion.(Décision XIV/16).

14. Le gouvernement allemand a informé le secrétariat que le bureau de l’ozone pour l’Angola avait déjà soumis le rapport de consommation de SAO au secrétariat de l’ozone..

Enjeux liés à la législation sur les SAO en Angola

15. Le PGEF comprend une demande de mise en oeuvre et d’application des règlements. Le secrétariat a indiqué que cette activité constituerait un double comptage si l’on considère que le niveau du financement approuvé par le comité exécutif pour la préparation du programme de pays de l’Angola / PGEF (60 000 \$ US) correspond à deux fois le montant approuvé dans le passé pour des activités similaires. La décision avait été prise dans le contexte de la préparation d’une législation SAO pertinente en même temps que la mise en place du plan d’élimination afin d’éviter tout retard dans l’application des projets subsidiaires du plan d’élimination (voir décision 31/48).

16. Le gouvernement allemand a informé le secrétariat que l’unité de l’ozone avait été restructurée à plusieurs reprises passant d’un ministère à l’autre. Par conséquent, il a été impossible pendant la préparation du programme de pays/PGF d’élaborer des règlements et des instruments juridiques pertinents sur les SAO. Afin d’accomplir cette tâche, il est urgent de recourir aux services d’un conseiller international (parlant portugais) et d’experts juridiques nationaux chargés de rédiger des réglementations sur les SAO comprenant un système d’autorisation. Cette activité se réaliserait à partir des documents préparatoires du PNUE rédigés dans le cadre du programme ActionOzone.

Enjeux du secteur de l’entretien en réfrigération

17. Conformément à la décision 38/38, le secrétariat a indiqué que la mise en oeuvre du programme de formation des douaniers, le réseau de récupération et recyclage, le programme d’incitation à la conversion et au dépôt pour les utilisateurs finaux ainsi que le projet subsidiaire des climatiseurs commerciaux ne pourraient être lancés que lorsque la législation contrôlant les importations de CFC sera en place.

18. En ce qui concerne le programme de récupération et de recyclage inclus dans le PGF, le secrétariat a souligné que lors de sa 38ème reunion, le comité exécutif avait décidé que pour ces programmes, les agences d’exécution examineraient la possibilité de coopérer afin de dégager un financement supplémentaire (Fonds pour l’environnement mondial (FEM)) destiné à l’acquisition d’unités supplémentaires de récupération et de recyclage traitant les HFC et CFC (décision 38/ 38).

19. Le gouvernement allemand a rapporté que cette question avait été discutée par leurs conseillers ainsi que par des représentants FEM et des industriels européens du secteur (fabricants d’équipement de récupération et recyclage). Le commentaire du FEM était négatif. Le dispositif à double emploi pour les HFC et les CFC est un équipement adapté sur mesure qui ne peut se justifier en termes de coûts/avantages que dans le cas d’un approvisionnement en grandes quantités (500 unités ou plus).

20. Le gouvernement allemand et le secrétariat ont également discuté de l’envergure du projet subsidiaire de récupération et de recyclage en tenant compte des éléments suivants :

montant total des CFC-12 pouvant être récupérés (20 tonnes de CFC-12 utilisés dans les équipements de réfrigération commerciale et de climatiseurs et 12 tonnes PAO de R-502 utilisés dans les grands magasins frigorifiques); nombre de véhicules munis de CFC-climatiseurs d'auto (4 500 véhicules) et leur âge moyen (au moins huit ans); pratique actuelle d'entretien des unités de climatiseurs d'automobile HFC-134a des CFC. Le gouvernement allemand a indiqué qu'un grand nombre de petits ateliers se chargeaient de l'entretien des systèmes de climatisation et des climatiseurs d'automobile dans des véhicules extrêmement usagés équipés d'unités de climatiseurs d'automobile contenant des CFC. D'après les informations supplémentaires envoyées par les conseillers nationaux et internationaux en Angola, le nombre de machines de récupération serait supérieur au nombre requis dans le projet (l'agence de coopération technique GTZ chercherait un financement supplémentaire en dehors du Fonds multilatéral pour la fourniture d'équipement additionnel en cas de nécessité) Il faut également remarquer que les prix très élevés des CFC rendent les opérations de recyclage extrêmement intéressantes.

RECOMMANDATION

21. Le secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale de ces projets et de leur financement tel qu'indiqué ci-dessous à condition que les programmes de formation des douaniers, le réseau de récupération et recyclage, le programme d'incitation de conversion et de dépôt pour les utilisateurs finaux et le projet subsidiaire des climatiseurs commerciaux ne soient lancés qu'après l'entrée en vigueur de la législation contrôlant les CFC.

22. L'approbation du PGF de l'Angola se fait sans préjuger des décisions qui pourraient être prises par les parties à la suite des considérations du comité de mise en oeuvre sur les données de consommation soumises par le gouvernement de l'Angola conformément à l'article 7.

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
	Mise en oeuvre du PGF : application des règlements, formation des douaniers, formation des techniciens d'entretien en réfrigération, récupération et recyclage, programme d'incitation pour les utilisateurs finaux et sensibilisation du public	700 000	87 000	Allemagne
